



Conseil Communautaire du 20/09/2023

VIC-FEZENSAC

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Pierre LABRIFFE, Sandrine BERGE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Michel SAINT-ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE (Suppléante), Victor JAFFRES (P. : R. CAMAZZOLA), Lara KLUCZYNSKI, Alex CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Chantal GOULU-MARTINAT, Laurent GEYRES (P. : G. GUICHARD), Jean-Claude BOURGUIGNON (P. : B. NARRAN), Corinne LAPLANNE-SOTUM.

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre, Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 33 élus présents et 4 procurations. Elle transmet les excuses des conseillers communautaires empêchés et énumère les différents pouvoirs.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose en tant que Maire de la commune d'accueil que ce soit Mme Caroline CUEILLENS qui soit secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14/06/2023 à Tudelle

Le PV proposé par Mme la Présidente est adopté à l'unanimité.

3. Information des décisions de Mme la Présidente

Dans le respect des responsabilités déléguées à Mme la Présidente conformément à la délibération actée lors de la séance du 29 mars 2023, il s'agit d'indiquer voici les décisions prises :

- 08/06/2023 : signature du contrat d'études avec la SARL Culos Ingénierie pour un audit de la situation du péril Dupuy sur la commune de Peyrusse Grande pour un montant de 3 000 €HT
- 14/06/2023 : devis de Transports Pagès pour un déplacement le 28/06/2023 à la base de Loisirs d'Aignan, l'Accrobranche 242,00 €
- 14/06/2023 : devis de M. Durreigne pour un débroussaillage de GRP à Tudelle et Riguepeu pour un montant de 1 920 €TTC
- 15/06/2023 : devis de la Ferme en Scène pour la journée du 20/07/2023 du Centre de Loisirs d'un montant de 360,00 €
- 15/06/2023 : devis pour une activité Ado, Hugo Fort, pour un montant de 480,00 €
- 15/06/2023 : devis réactualisé pour la visite du camp de siège médiéval à Larressingle pour une sortie du Centre de Loisirs le 21/07/2023 d'un montant de 212,80 €
- 15/06/2023 : devis pour une journée du Centre de Loisirs sur la Base Nautique de Castéra-Verduzan pour un montant de 216,00 €
- 30/06/2023 : devis d'honoraires du bureau d'études XMGE pour l'implantation de points d'angles de lots sur la zone de Carget pour un montant de 1 032,00 €TTC
- 22/06/2023 : devis d'APEXI pour l'équipement de la Maison France Services pour un montant de 1 679,00 €TTC
- 06/07/2023 : devis pour l'animation de la Casita par « Les ânes de Plagnoles » le 21/07/2023 pour un montant de 440,00 TTC
- 18/07/2023 : devis pour une sortie du RPE au Moulin des Marionnettes le 04/08/2023 pour un montant de 312,00 €
- 18/07/2023 : devis de peintures de la crèche par Nuances Unikal pour un montant de 530,42 € TTC
- 18/07/2023 : création d'une régie d'avances pour des petits achats en ligne (documentation, petit matériel, droits d'hébergement informatique, logiciels, fournitures informatiques) pour une enveloppe de 1 500,00 €
- 28/07/2023 : décision de solliciter l'ANAH dans le cadre de l'OPAH pour un montant de 21 735 €HT
- 01/03/2023 : devis du SIAEP de Vic-Fezensac pour la pose de 8 compteurs d'eau sur la zone de Carget pour un montant de 2 004,00 €TTC
- 03/08/2023 : devis pour des produits d'hygiène auprès de Pyrénét pour l'ALSH d'un montant de 827,72 € TTC

4. INFORMATIONS

- Intervention du PETR du Pays d'Armagnac avec M. Philippe Duzé, Directeur : présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Banque des Territoires "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires".

Mme Brossard et Mme Thieux-Louit font part de leur expérience de coopération avec le PETR sur leur projet respectif concernant la cantine scolaire. Mme la Présidente rappelle que l'école de Riguepeu est un autre enjeu dans le territoire.

- Intervention de Mme Fleur LHERITIER, Chargée de Coopération Territoriale (CCT) : état des lieux du service "Portage des repas" sur le territoire de la Communauté de communes.

Mme la Présidente indique qu'il faut engager désormais une discussion afin d'uniformiser ce service. L'objectif à atteindre est qu'au 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des communes du territoire ait une solution en termes de portage des repas. Face au vieillissement de la population, c'est une nécessité à laquelle la collectivité doit répondre. En ce qui concerne la restauration scolaire, à ce jour des solutions existent mais des réflexions sur l'avenir restent nécessaires. Sur le service Accueil de Loisirs, si la société API ne répondait pas au besoin, l'hôpital serait plus réactif et qualitatif. Plusieurs projets se dessinent, intergénérationnel à Marambat, à Lupiac ou à Vic avec des cuisines répondant aux normes ... M. Andrieu s'interroge sur le potentiel des « Jardins d'Iroise » à Auch. Mme Lhéritier lui répond être en contact avec eux puisqu'ils livrent sur Vic-Fezensac et Caillavet mais l'extension de leur tournée pose le problème de rationalisation.

5. FINANCES : Passage à la nomenclature M57 – Approbation du règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF) sera régie par la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024. De ce fait, la collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Le projet de RBF ci-joint qui fixe les règles de gestion applicable à la Communauté pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Les lignes directrices de ce RBF concernent :

- . la gestion pluriannuelle des crédits
- . la fongibilité des crédits
- . la gestion des crédits pour dépenses imprévues

La délibération est validée à l'unanimité.

6. FINANCES : Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Définition des modalités de répartition

Mme la Présidente propose que le conseil communautaire valide le principe de répartition sous la forme de l'« attribution libre » ce qui permet à la collectivité de conserver l'intégralité de ce fonds, comme les années précédentes.

Dans cette continuité, elle demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution de ce fonds soit un reversement de 214 061 €, et de décider de retenir la forme de l'attribution libre afin que l'intégralité du fonds de 190 126 € reste à la Communauté de Communes.

7. FINANCES : Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Modalités de prélèvement

Madame la Présidente rappelle que le mécanisme de péréquation - appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) - consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour rappel, il est précisé par Madame la Présidente que le Conseil communautaire retient depuis plusieurs années la position de principe par laquelle il octroie sous la forme « attribution libre » l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes.

Il appartient ainsi au Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de ce fonds, soit un prélèvement de 23 935 €.

Ces délibérations classiques depuis plusieurs exercices budgétaires n'appellent pas de commentaire et sont alors adoptées à l'unanimité.

8. URBANISME : Transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » des communes vers la communauté de communes.

A l'occasion de cette présentation, Mme la Présidente fait une remarque sur les ZA-ENR (Zone d'accélération des énergies renouvelables) que l'Etat demande d'identifier sur chaque commune. Elle rappelle alors l'utilité d'un PLUi qui, au travers des études indispensables à son élaboration, permettra d'affiner l'implantation de ces ZA-ENR de façon précise et concertée. Il s'agit de prendre le temps de la réflexion et de ne pas se limiter forcément aux toits et parkings recouverts de panneaux photovoltaïques. Mme Caillavet souligne combien l'implantation de photovoltaïque au sol en campagne est complexe et les négociations difficiles. M. Lasportes précise que dans les cartes communales sont identifiées des zones où on ne peut pas faire quoi que ce soit et il insiste sur la nécessité de travailler ensemble. Mme la Présidente souligne que cet aspect sera traité en priorité. M. Doat fait part de son expérience face à des projets privés chez des agriculteurs prêts à céder des terres compte tenu du contexte économique actuel.

Mme la Présidente informe alors le conseil communautaire de la prochaine tenue d'une Conférence des Maires le mercredi 18 octobre prochain qui devrait fixer le principe d'une stratégie commune pour l'identification de ces zones d'accélération.

A l'issue de cette discussion, le conseil communautaire acte le transfert de la compétence.

9. ADMINISTRATION GENERALE : Présentation du rapport d'activités 2022

Mme la Présidente présente à l'assemblée que le rapport annuel d'activités de l'exercice 2022.

Il sera communiqué à l'ensemble des communes du territoire à l'issue du conseil communautaire pour être porté à la connaissance des conseils municipaux.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Transport à la Demande

Mme la Présidente informe le conseil communautaire de la nécessité de re-conventionner avec la Région qui souhaite modifier certaines habitudes de fonctionnement avec notamment la mise en place d'une plateforme téléphonique et l'instauration de plages horaires. Il y aura davantage de contraintes qui rendent le service hybride entre le Transport à la Demande que la collectivité utilisait, et la ligne de desserte classique. Les communes hors du territoire sont exclues du nouveau système.

- Village d'avenir

La commune de Lupiac s'est positionnée sur ce dispositif.

- [Château de Castelmore](#)

Mme la Présidente informe les élus que le Château de Castelmore est en vente alors qu'il se trouve être au cœur du projet touristique autour de D'Artagnan rendu cet été par le cabinet ATOUT FRANCE. C'est un véritable sujet qui mérite la tenue prochaine d'un conseil communautaire.

- [Journée Santé-Prévention et Octobre Rose](#)

Mme Cueillens présente le programme de cette journée du 14 octobre qui s'articule autour de plusieurs ateliers et en partenariat avec le gérontopôle de Toulouse, ICOPE, La Ligue contre le cancer et le Dr Péré.

- [FabLab « Repair'Café »](#)

M. Ducès annonce au conseil communautaire la participation du FabLab à l'animation « Dire et Lire à l'Air » du 30 septembre organisée par la Médiathèque intercommunale à Peyrusse Grande sur le thème de « L'Île au Trésor » avec notamment la démonstration d'une imprimante 3D.

Sans autre question de la salle, Mme la Présidente clôture la séance vers 22 H 30.

La Présidente,
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,
Caroline CUEILLENS